



PERFORMANCE DÉCHETS

Gérer ses déchets

Réduisez et valorisez vos déchets : identifiez les différents types générés par votre entreprise et organisez leur gestion au quotidien grâce au pré-diagnostic réalisé sur la production de vos déchets.



OBJECTIF(S)

Faire face aux enjeux technico-économiques de la gestion des déchets :

- Se mettre en conformité avec les exigences réglementaires
- Mettre en oeuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets
- Anticiper les impacts de la raréfaction des matières



VOS ATTENTES

Limiter votre consommation en matière première

Valoriser vos déchets (sous-produits)

Réduire leur coût d'enlèvement et de traitement en optimisant les circuits de gestion

Vous mettre en conformité vis-à-vis d'une réglementation évolutive

Réduire la quantité de déchets produits par votre activité



NOTRE RÉPONSE

Avec le dispositif Performance déchets, votre CCI vous propose de :

- Caractériser et évaluer les flux de déchets que vous générez
- Analyser les pratiques de tri, de stockage et de gestion sur site
- Réaliser un état des lieux des aspects réglementaires et financiers de la gestion des déchets
- Bénéficier de préconisations d'actions d'amélioration
- Etre accompagné dans la recherche de financements (ADEME, Conseil Régional)



PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION

Deux rendez-vous avec la personne en charge de la gestion des déchets.

1er temps :

• Visite du site et des installations au cours de laquelle sera réalisé un bilan quantitatif et qualitatif des déchets générés et des pratiques de leur gestion

2d temps :

• Présentation des résultats du diagnostic et remise d'un rapport confidentiel.

• Transmission de préconisations sous forme d'un plan d'actions pour optimiser la gestion des déchets.

Prestation d'assistance à la mise en oeuvre du plan d'actions (objectifs, planification, outils)



LES +

Un état des lieux de la production et des pratiques de gestion des déchets dans l'entreprise
Un plan d'actions pour améliorer la gestion des déchets de votre activité
Des informations sur les enjeux d'une bonne gestion des déchets et des obligations réglementaires



PUBLIC
CONCERNÉ

Les entreprises de plus de 5 salariés : entreprises de distribution, commerces de gros, entreprises industrielles ou de services et toute entreprise dont l'enjeu déchets est significatif



INFORMATIONS
PRATIQUES

Contacts :
CCI métropolitaine Bretagne ouest - Brest - Marion Romeuf - 02 98 00 38 01 - mail : [cliquez ici](#)
CCI Côtes d'Armor - Florence Daoux - 02 96 94 52 22 - mail : [cliquez ici](#)
CCI Morbihan - Stéphanie Garcès - 02 97 02 40 00 - mail : [cliquez ici](#)
CCI Ille-et-Vilaine - Rennes - Nathalie Delfour - 02 99 33 66 12 - mail : [cliquez ici](#)
CCI Ille-et-Vilaine - Saint-Malo - Daniel Guillaume - 02 99 94 75 72 - mail : [cliquez ici](#)



COÛT

Prise en charge par les CCI de Bretagne et l'ADEME Bretagne



PARTENAIRES

Une prestation proposée dans le cadre du Plan Eco Energie



Une prestation



CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr